



## Compte-rendu de la CCP MLF

13 septembre 2018

1. **Approbation du procès-verbal** de la CCP du 28 juin. Des remarques et demandes modifications au sujet des questions diverses sont émises par les organisations syndicales de la FSU. Elles seront prises en compte après envoi du texte modifié par mail.
2. **Bilan du recrutement 2018-2019** dans les réseaux écoles d'entreprise et établissements en pleine responsabilité (Epr) Mlf-Osui

### Bilan définitif des refus de détachement :

Les 4 enseignants qui avaient reçu un avis de refus de détachement en fin d'année scolaire pour des écoles d'entreprise (3 premiers degrés et 1 second degré) l'ont finalement obtenu début août. Les nouvelles écoles d'entreprise ne sont plus homologuées contrairement aux anciennes, ce qui rend les détachements compliqués.

Au final 10 refus pour le premier degré (7 pour le réseau MLF-OSUI et 3 pour les écoles partenaires)

4 postes de détachés ont été pourvus à Ain'Sebaa (Casablanca) sur les 10 à pourvoir. L'établissement est passé à 700 élèves, contre 400 l'année dernière, et la rentrée se passe bien.d'après la MLF.

3. **Campagne de recrutement pour la rentrée 2019/2020**, nouvelles modalités de traitement des dossiers de candidature

Les 2 dernières années ayant été très critiques pour le recrutement, l'argument de la MLF est qu'il faut trouver un moyen de ne pas recommencer une 3eme année avec autant de problèmes de détachement. C'est pourquoi les candidats devront se tourner vers leur autorité hiérarchique départementale au cours du 1<sup>er</sup> trim, pour demander un avis/accord de principe pour le détachement sur un poste à l'étranger.

Pour M. Bur, l'intérêt de demander au préalable l'avis du DASEN est d'avoir une première idée rapidement pour les enseignants qui risqueraient d'essayer un refus de détachement, et de ne pas leur donner d'espairs inutiles. Mais il n'y aura pas de blocage administratif du dossier s'il manque l'avis du DASEN sur la candidature.

La **saisie des vœux** sur la plateforme de recrutement est à faire du **30 sept au 30 nov 2018**.

Evolution du barème de recrutement :

le nouveau barème est en 2 parties avec :

- **Une partie liée au barème indiciaire** comme auparavant mais seulement sur **30 points** (et non plus sur 50).

Les candidats à la classe exceptionnelle ou à la Hors Classe ne sont pas exclus du recrutement.

- **Une seconde partie sur 70 points** qui remplace celle liée aux notes auparavant. C'est la grande nouveauté : elle porte sur des **critères** émis par le recruteur. Les points sont calculés en fonction de l'adéquation du profil du candidat et les critères posés par le chef d'établissement, qui classe jusqu'à 5 critères par ordre de priorité sur son offre de recrutement.

Le candidat peut obtenir un nombre de points (pour 5 critères au maximum) selon le barème suivant :

(si aucun critère n'a été défini sur le poste, le barème reste sur 30 points)

Cas	échelon ancienneté	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5
1	max 30	0	0	0	0	0
2	max 30	max 70	0	0	0	0
3	max 30	max 50	max 20	0	0	0
4	max 30	max 35	max 20	max 15	0	0
5	max 30	max 35	max 20	max 12	max 3	0
6	max 30	max 35	max 20	max 9	max 5	max 1

Les critères seront connus des candidats car ils apparaîtront sur la fiche de poste sur le site. Les candidats ayant une meilleure correspondance avec les critères bénéficient d'un barème plus avantageux, mais la candidature de ceux n'ayant aucun des critères ne sera pas écartée... Pour la MLF, ces critères servent de filtre, ce sont des compétences souhaitées mais ne seront pas discriminants.

( exemple à Dallas :il n'est pas possible de partir sans un niveau B2 en anglais minimum)

Ces nouveaux critères sont clairement là pour profiler les postes (réponse de M Bur, directeur adjoint de la Mlf à notre interrogation à propos de l'intérêt de ces critères) ainsi que pour palier l'absence de rapport et de notes pédagogiques.

Le SNUipp met en avant que quasiment tous les candidats ont encore des notes, et pour ceux qui n'en auraient pas, une note forfaitaire/standard pourrait être attribuée pour cette année, en attendant l'élaboration d'un barème établi sur les compétences pédagogiques (RDV de carrière).

*Les syndicats de la FSU opposent le fait que ces nouveaux critères vont restreindre le nombre de candidats, ce qui est contradictoire avec l'argument de mobilité régulièrement mis en avant à la MLF.*

*Le SNUipp interpelle la MLF sur la position qu'il a toujours défendue : il est contre le profilage de poste, en France ou à l'étranger. Un enseignant qui sait bien se vendre n'est pas forcément un enseignant plus compétent. Le SNES exprime la même position. Il est clair qu'à la MLF le faire-savoir semble plus important que le savoir-faire !*

Présentation de la plateforme de recrutement : (557 dossiers ont été saisis sur la plateforme au jour de la CCP)

voir en annexe le tableau des critères choisis par la MLF

M Bur affirme qu'il ne faut pas se cacher derrière les certifications, diplômes... ou éventuelles reconnaissances de l'Education Nationale. Chacun doit savoir estimer et évaluer ses compétences...

*Le SNUipp fait savoir qu'il est absolument contre ce fonctionnement totalement digne du privé : en effet, il va falloir savoir se vendre ! Les critères ne sont pas forcément des critères vérifiables, ils sont basés sur de l'auto-estimation, avec tous les risques d'auto-censure ou de surestimation que cela comporte. (En quoi par exemple avoir été enseignant de maternelle pourrait rendre apte à être coordonnateur maternelle, comme le laisse entendre la MLF?...)*

#### **4. Point agenda : CCP 2018-2019, calendrier électoral**

Dates des CCP : 22 nov / 27 fév (journée complète) / 16 mai et 27 juin.

La date du 28 février est changée au profit du 27 février à la demande des organisations syndicales.

Calendrier électoral : il est présenté à titre indicatif mais sera finalisé lors d'une réunion le 11 octobre.

L'ouverture de la période de vote se ferait le 20/12/2018 et la fermeture le 20/02/2019 (date limite d'envoi des enveloppes 5)

Date limite de réception des bulletins de vote : 19/03/2019

#### **5. Questions diverses**

**SE-Unsa :** concernant les différentes primes versées aux personnels détachés, la Mif envisage-t-elle une revalorisation des primes OSUI (6381 euros bruts annuels) et transport (550 euros bruts versés en décembre) ainsi qu'un alignement du montant des heures supplémentaires (HSE) sur le taux de l'Education nationale ?

Question qui revient souvent en CCPL au Maroc. Cela sera rediscuté lors de la prochaine (courant octobre début novembre). La prime de 6381€ sera réévaluée à 6642€.

Concernant le prélèvement à la source (impôt sur le revenu), comment la Mlf va-t-elle procéder pour ses agents à l'étranger ?

Message envoyé aux collègues du siège. Jusqu'au 15 sept pour choisir. Mise en place du prélèvement à la source à partir du 1<sup>e</sup> janvier.

**SNUipp-FSU :**

Pouvons-nous nous accorder sur la procédure utilisée pour les CCP notamment sur le choix des dates et les délais de transmission des documents (éléments de préparations, questions diverses) ?

Une semaine avant normalement. Ils ont fait au mieux mais il leur a été impossible de faire plus tôt techniquement (reconnaissent n'avoir complètement fini que la veille).

Nous avons évoqué un règlement intérieur et la répartition des sièges de la CCP lors du groupe de travail du 18 janvier dernier, où en est ce projet ?

M Bur reconnaît qu'effectivement un règlement avait été évoqué mais que celui-ci existe déjà de manière tacite. Le dialogue social a lieu par respect, aucunement par obligation statutaire. Il n'existe que par la volonté de la MLF. Pour lui, la mise en place d'un règlement risquerait d'être plus bloquant qu'autre chose.

*Comme d'habitude, pirouette, retournement et hop pas de réponse positive concrète !*

**Annexes : critères éligibles par les chefs d'établissement.**

**CRITERES DE SELECTION OFFRE / DOSSIER CANDIDAT**

Libellé des critères affichées sur l'onglet de l'offre au recruteur	Rubrique du dossier du candidat	Champ renseigné dans le dossier du candidat
<b>Communs aux enseignants 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés</b>		
<b>1. Niveau de langue</b> Le recruteur précise les éléments suivants : - Langue ; - le niveau oral <i>a minima</i> ; - le niveau de compréhension <i>a minima</i> .	Rubrique « maîtrise des langues à titre personnel »	Langue
<b>2. Habilitation pour certifications linguistiques</b> Le recruteur précise l'organisme de certification demandé.	Enseignement des langues étrangères	Habilitation à des certifications
<b>3. FLE/FLS (expérience, diplôme)</b>		Français langue seconde, langue de scolarisation, langue étrangère
<b>4. Enseignement en cycle 3</b>	Responsabilité / Fonctions / Qualifications spécifiques	Expérience d'enseignement
<b>5. Enseignement CNED</b>		
<b>6. Enseignement en classe bilingue</b>		
<b>7. Enseignement français à l'étranger &gt; = 3 ans</b>	Responsabilité / Fonctions / Qualifications spécifiques	Badge forum pédagogique Activités périscolaires
<b>8. Primary Years Program / IB</b>		
<b>9. Badge FORUM pédagogique Mif</b>		
<b>10. Activités périscolaires</b>		

Libellé des critères affichés sur l'onglet de l'offre au recruteur	Rubrique du dossier du candidat	Champ renseigné dans le dossier du candidat
<p align="center"><b>Enseignants 1<sup>er</sup> degré</b></p>		
<p><b>11. CAPIEMF / CPAIEN / MAT / EMFE</b></p>	Responsabilité / Fonctions / Qualifications spécifiques	1 <sup>er</sup> degré
<p><b>12. CAPASH / CAPPEI</b></p>	Enseignement des langues étrangères	Expérience EMILE
<p><b>13. Expérience EMILE</b> Le recruteur précise la langue.</p>		
<p><b>14. Enseignement en cycle 1</b></p>	Responsabilité / Fonctions / Qualifications spécifiques	Expérience d'enseignement
<p><b>15. Enseignement en cycle 2</b></p>		Expérience d'enseignement
<p><b>16. Enseignement en classes multinationales</b></p>		Expérience d'enseignement
<p><b>17. Coordonnateur de cycle(s)</b></p>		1 <sup>er</sup> degré
<p align="center"><b>Directeur 1<sup>er</sup> degré</b></p>		
<p><b>18. Directeur d'école</b> Inscrit sur liste d'aptitude et/ou expérience avérée.</p>	Responsabilités / fonctions / qualifications spécifique	Directeur d'école
<p><b>19. Nombre d'années d'exercice</b> Le recruteur indique un nombre d'année minimum.</p>		
<p><b>20. Nombre de classes</b> Le recruteur indique un nombre de classes minimum.</p>		



Enseignants 2 <sup>nd</sup> degré		
21. Formateur (CAFFA, formateur académique, tuteur de formation, EEMCP2, Master MEEF formation de formateur, référent disciplinaire OSUI)	Responsabilité / Fonctions / Qualifications spécifiques	2 <sup>nd</sup> degré
22. Certification complémentaire DNL Le recruteur précise la langue.	Enseignement des langues étrangères	Habilitation DNL-DELE 2 <sup>nd</sup> degré
23. Enseignement en cycle 4	Responsabilité / Fonctions / Qualifications spécifiques	Expérience d'enseignement
24. Enseignement en cycle Terminal (EAF et CCF)		Expérience d'enseignement
25. Enseignement en Section internationale / Section européenne / Bachibac / Esabac		Expérience d'enseignement
26. Certification complémentaire		Certifications complémentaires
27. Encadrement TPE		Expérience d'enseignement
28. Modèle Nations Unies		Modèle Nations Unies
29. Coordonnateur de discipline		2 <sup>nd</sup> degré
30. Complément de service		Complément de service